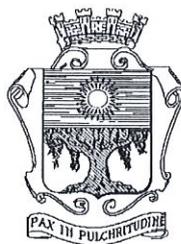


AR PREFECTURE

006-210600110-20200921-09-DE
Reçu le 23/09/2020



DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES



ARRONDISSEMENT
DE
NICE

VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER
ALPES-MARITIMES - 06310

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 09 – LES SALONS DE LA ROTONDE DE BEAULIEU – EXPLOITATION COMMERCIALE – CREATION D’UNE REGIE DOTE DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE – APPROBATION DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D’EXPLOITATION – DELIBERATION RECTIFICATIVE

Séance Publique Ordinaire du 21 SEPTEMBRE 2020
A 19 heures 30 dans la salle du Conseil
Présidence de Monsieur Roger ROUX, Maire

ETAIENT PRESENTS : M. Roger ROUX, Maire, Mme Marie-José LASRY, M. Didier ALEXANDRE, Mme Arzu-Marie PANIZZI, M. Stéphane EMSELLEM, Mme Françoise SANCHINI, M. Guérino PIROMALLI, Mme Christiane VALLON, M. Grégory PETITJEAN, M. Guy PUJALTE, M. Michel CECCONI, Mme Martine OLLIVIER, Mme Evelyne BOICHOT, Mme Sylvie REVERDY, M. Jean-Elie PUCCI, M. Michel LOBACCARO, Mme Carolle LEBRUN, Mme Charlotte MARC, Mme Alexandra CANAL, M. Patryk OCHOCINSKI, M. Théo PANIZZI, M. Gérald MARIN, Mme Marie Anne SYLVESTRE, Mme Jacqueline POTFER, M. Douglas MARTIN.

PROCURATIONS : M. André RIOLI à Mme Marie-José LASRY.

ABSENTE : Mme Sophie REID.

QUORUM : 14

PRESENTS : 25

VOTANTS : 26

Secrétaire : M. Théo PANIZZI

Date de convocation de séance : 15 septembre 2020

AR PREFECTURE

006-210600110-20200921-09-DE
Reçu le 23/09/2020



VILLE DE BEAULIEU SUR MER
CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2020

IX- LES SALONS DE LA ROTONDE DE BEAULIEU – EXPLOITATION COMMERCIALE – CREATION D'UNE REGIE DOTEES DE LA SEULE AUTONOMIE FINANCIERE – APPROBATION DES STATUTS ET DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'EXPLOITATION – DELIBERATION RECTIFICATIVE

Monsieur Didier ALEXANDRE, Adjoint au Maire, s'exprime en ces termes :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2221-1 et suivants et les articles R2221-1 et suivants,

Vu le budget annexe « commercial »,

Vu la délibération municipale n°02 du 24 juillet 2020,

Par délibération municipale n°02 du 24 juillet 2020, la présente Assemblée a :

- décidé la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière, chargée d'assurer l'exploitation commerciale des Salons de la Rotonde de Beaulieu, dans le cadre comptable d'un budget annexe à la commune,
- désigné les membres du conseil d'exploitation et le Directeur,
- approuvé les statuts et le règlement intérieur de la régie,
- fixé le montant de la dotation initiale de ladite régie à la somme de 100 000 € (cent mille euros).

Considérant qu'il ressort qu'une erreur matérielle s'est immiscée dans la délibération n°02 du 24 juillet 2020 et dans les pièces annexes (Statuts et règlement intérieur du Conseil d'exploitation) et qu'il faut lire M4, en lieu et place de M14.

Considérant qu'il convient de compléter l'article 3 « ressources » des statuts de ladite régie comme suit : [.....] le cas échéant, de la subvention municipale d'équilibre, provenant du budget communal, *dans les conditions définies par le code général des collectivités territoriales* ».

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

- ENTERINE les propositions susmentionnées,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces liées à la présente affaire.

Fait et délibéré à Beaulieu-sur-Mer les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Roger ROUX

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NICE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat chargé du contrôle de la légalité et de sa publication.